

1. *Débitrice:* **Cotub SA**, 1630 **Bulle**
2. *Date du sursis concordataire provisoire:* 30.04.2003
3. *Durée du sursis concordataire provisoire:* 2 mois
4. *Commissaire provisoire:* NBA Fiduciaire SA, à Villars-sur-Glâne
5. *Remarques:* Par ordonnance du 30 avril 2003, le président du Tribunal civil de l'arrondissement de la Gruyère, Bulle, a prononcé ce qui suit:
Il est pris acte de la demande de concordat formulée le 20 mars 2003 par la société Cotub SA.
Le rôle du commissaire provisoire est d'examiner l'état de la fortune, des revenus de débiteurs et des perspectives de concordat, de surveiller la poursuite de l'activité de la société Cotub SA et de collaborer à l'établissement d'un projet de concordat.
La société Cotub SA et le commissaire provisoire sont d'ores et déjà assignés sur la séance du lundi 11 août 2003, à 9 heures.
Les frais de justice sont réservés.
NBA Fiduciaire SA
1752 Villars-sur-Glâne
(01004602)